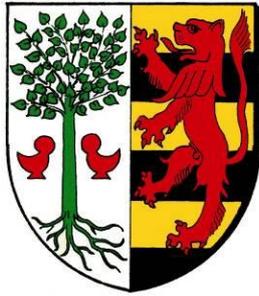


Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du MERCREDI 21 DECEMBRE 2022



Convocation du **MERCREDI 14 DECEMBRE 2022**

Le Conseil municipal de la commune de MUESPACH est convoqué pour **MERCREDI 21 DECEMBRE 2022 à 17 HEURES 30** en la mairie de MUESPACH pour la tenue de la troisième séance du quatrième trimestre de l'année 2022. Les convocations ont été adressées individuellement au domicile de chaque conseiller le **MERCREDI 14 DECEMBRE 2022**.

Ordre du jour :

1. Voirie – Panneaux éclairage public et de rues
2. Budgets et finances – Décision modificative n° 1/2022 – Type « ouverture de crédits »
3. Communications et informations diverses du maire – Rapports des commissions communales – Questions des conseillers.

Réunion du **MERCREDI 21 DECEMBRE 2022**

Le Conseil municipal de la commune de MUESPACH s'est réuni MERCREDI 21 DECEMBRE 2022 à 17 **HEURES 30** en la mairie de MUESPACH pour la tenue de la troisième séance du quatrième trimestre de l'année 2022.

Etaient présents à l'ouverture de la séance les 13 membres suivants, à savoir

MME REGINE RENTZ, MME ANNICK FESSLER, M. LOUIS GREYER, MME CAROLINE GUTZWILLER, MME PEGGY SCHWECHLER, M. PHILIPPE SEGINGER, MME REGINE ROST, MME MARIE KOENIG.

Etaient absents à l'ouverture de la séance : **MME SEVERINE HEMMERLIN (excusée), MME SOPHIE LESUEUR (excusée), M. VINCENT HEINIS (excusée), MME CHRISTINE MURA (arrivée au point n°2), M. REMI HATSTATT (arrivé au point n°3).**

Ont donné procuration les membres suivants, à savoir : **MME SEVERINE HEMMERLIN à MME FESSLER ANNICK.**

Aucun auditeur extérieur n'assistait à la séance.

MME FESSLER ANNICK, 1^{ère} Adjointe, a été désignée comme secrétaire de séance.

Avant de commencer l'ordre du jour, Madame le Maire sollicite le Conseil municipal pour l'ajout du point ci-dessous à l'ordre du jour :

- Brigade Verte – Proposition de motion

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du MERCREDI 21 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N° 2022/082 – VOIRIE – PANNEAUX ECLAIRAGE PUBLIC ET DE RUES

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'éclairage public sera prochainement éteint de 23h à 5h. Elle explique que suite à cela l'achat de panneaux indiquant les horaires de l'extinction de l'éclairage public est nécessaire.

Madame le Maire informe les conseillers qu'une consultation a été faite et en donne le résultat :

- SOCIETE SIGNATURE dont le siège est à RIXHEIM, pour un montant de 275 ,40 € H.T
soit 330,48 € T.T.C.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

VU la nécessité d'acheter ces panneaux,

VU l'offre déposée,

SUR proposition de Madame le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE de donner un avis **favorable** pour l'achat des panneaux.

DECIDE d'accepter l'offre déposée par la SOCIETE SIGNATURE dont le siège est à RIXHEIM, pour un montant de 275 ,40 € H.T

DECIDE d'inscrire cette dépense à l'article « 21578 / Autre matériel et outillage voirie » du chapitre « 21 / Immobilisations corporelles » de la section « Dépenses d'investissement » du budget primitif 2023,

AUTORISE Madame le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

DELIBERATION N° 2022/084 – BUDGETS ET FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N° 1/2022
– TYPE « OUVERTURE DE CREDITS »

Arrivée de MME MURA Christine

Madame le Maire explique au Conseil municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative, de type « Ouverture de crédits » au budget primitif de l'année 2022 motivée par les éléments ci-dessous :

Un montant de prévision de 550 € à l'article « 2041481/Bien mobilier, matériel » du chapitre « 204/Subvention équipement vers » de la section « Dépenses d'investissement », qui en cours d'année, a fait l'objet d'un paiement de 3 500,00 € au titre de la répartition des frais d'études de l'ADAUHR ATD68. Il est proposé que ce montant de 3 500,00 € soit financé par un surplus de dépense enregistré à l'article « 21318/Travaux autres bâtiments publics » du chapitre « 21/Immobilisations corporelles » de la section « Dépenses d'investissement ».

La proposition suivante est émise :

Chapitres / Articles	Dépenses	Dépenses
Section d'investissement		
-chapitre 21/Immobilisations corporelles		
-article 21318/Travaux autres bâtiments publics	- 3 500,00 €	
Section d'investissement		
-chapitre 204/Subvention équipement vers.		
-article 2041481/Bien mobilier, matériel		+3 500,00 €
	- 3 500,00 €	+ 3 500,00 €

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du MERCREDI 21 DECEMBRE 2022

Elle invite le Conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Madame le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022/017 prise au cours de la séance du 5 avril 2022, approuvant le budget primitif de l'année 2022,

CONSIDERANT que le budget primitif concerné a été voté par chapitres à l'intérieur de chaque section,

SUR proposition de Madame le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE la proposition de Madame le Maire tel que visé ci-dessus,

DELIBERATION N° 2022/085 – BRIGADE VERTE D'ALSACE – PROPOSITION DE MOTION

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune adhère depuis plusieurs années au dispositif du Syndicat Mixte des gardes champêtres intercommunaux sous la dénomination plus commune de « Brigade Verte d'Alsace ».

Elle explique et présente la proposition de motion du Syndicat Mixte des gardes champêtres intercommunaux.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

VU le risque que ces arrêtés risquent d'être regrettables et pénalisants pour le corps de gardes champêtres dans sa globalité,

VU la proposition de motion,

SUR proposition de Madame le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE de donner un avis **favorable** à la signature de la motion.

AFFIRME son indéfectible attachement au fonctionnement d'une structure qui a fait ses preuves depuis plus de 30 ans de par la diversité de ses missions, sa capacité d'adaptation aux exigences diverses, ainsi que par sa proximité et sa disponibilité au service des élus et de la population ;

AFFIRME sa volonté de préserver le corps de gardes champêtres, et ses particularités, dont la présence s'avère particulièrement utile pour répondre et résoudre de nombreuses problématiques rencontrées par les Maires, notamment ruraux, face à la montée des incivilités et d'une délinquance rurale aux multiples facettes. Par leur connaissance fine de la population locale et de la géographie communale, ils démontrent quotidiennement leur utilité dans de nombreux domaines, y compris du lien social.

AUTORISE Madame le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du MERCREDI 21 DECEMBRE 2022

**DELIBERATION N° 2022/086 – COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES DU
MAIRE – QUESTIONS DES CONSEILLERS**

Arrivé de M. HATSTATT Rémi

A/ Madame le Maire communique les informations diverses suivantes :

- Mme le Maire présente l'invitation de la Comcom Sundgau à destination des élus pour la réunion SRADDET (schéma régional d'Aménagement, de développement durable et d'équilibre des territoires, les impacts sur nos Scot, nos PLU, PLUi de la loi climat et résilience et de la ZAN zéro artificialisation nette d'ici 2050 qui aura lieu le 19 janvier à 18h00 à la halle au blé d'Altkirch. Elle demande aux élus intéressés de s'inscrire.
- Mme le Maire informe que M. Seginger Alain a déposé une requête au tribunal administratif de Strasbourg, un recours pour excès de pouvoir suite à l'arrêté refusant le permis d'aménager pour l'aménagement d'un lotissement composé de 2 lots, refus fondé sur l'avis défavorable du préfet.
- Mme le Maire informe avoir reçu un courrier de M. Blenner Aimé qui manifeste son inquiétude et mécontentement suite au labourage par M. Hell de Willer des parcelles attenantes à sa propriété.
- Mme le Maire informe le conseil municipal d'une demande de la Gaec Biechlin pour un remblayage de 6000m3 de terre sur Muespach en provenance des travaux d'assainissement qui seront réalisés à Muespach le Haut.
- INSEE POPULATION 949 Habitants.
- M. Jean Louis Goepfert remercie la commune pour l'attention lors de son 80^{ème} Anniversaire.
- Mme le Maire présente une demande de subvention de fonctionnement de APAMAD pour 2023.
Le conseil municipal valide à l'unanimité une subvention de 50€ pour 2023.
- Mme le Maire présente une demande de subvention de fonctionnement de APALIB pour 2023.
Le conseil émet à l'unanimité un avis défavorable.
- Mme le Maire présente une demande de subvention de l'Association AFM-TELETHON.
Le conseil émet à l'unanimité un avis défavorable.
- Mme le Maire présente une demande de subvention de Caritas – Alsace Ferrette.
Le conseil émet à l'unanimité un avis défavorable.
- Mme le Maire présente une demande de subvention de APAEI Saint André Cernay.
Le conseil émet à l'unanimité un avis défavorable.
- Mme le Maire rappelle aux élus qu'ils peuvent suivre des formations dans le cadre de leur DIFE.
- Mme le maire présente le pré-projet du nouveau site internet.
- Mme le Maire informe le Conseil municipal que Mme El Haimer Saadia lui a remis la demande de mutation.
- La date de la cérémonie de remise des prix « Maisons fleuries et Décorations de Noël aura lieu le 3 mars 2023 à 18h30.

B/ Rapport des commissions communales instituées par la délibération n° 2020/030 prise dans la séance du 09 juin 2020 :

-Commission chargée des affaires financières et budgétaires (rapporteur : Mme ANNICK FESSLER) :
Néant.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du MERCREDI 21 DECEMBRE 2022

-Commission chargée des affaires d'urbanisme (rapporteur : M. REMI HATSTATT) :

M. HATSTATT informe le conseil municipal que l'enquête que PLUi a été prolongée jusqu'au 21 décembre inclus.

-Commission chargée de voirie (rapporteur : M. REMI HATSTATT) :

M. HATSTATT félicite M. MUNCH et M. HAMMEL, ouvriers communaux, pour leurs travaux de déneigement des voies communales.

-Commission chargée des affaires sociales (rapporteur : MME CAROLINE GUTZWILLER) : Néant.

-Commission chargée des affaires de la jeunesse (rapporteur : MME CHRISTINE MURA) : Néant.

-Commission chargée des affaires du cadre de vie (rapporteur : MME CAROLINE GUTZWILLER) : Néant.

-Commission chargée des affaires des bâtiments communaux (rapporteur : M. LOUIS GREYTER) : Néant.

Commission chargée des affaires de sécurité (rapporteur : M. LOUIS GREYTER) : Néant.

-Commission chargée des affaires forestières (rapporteur : M. LOUIS GREYTER) : Néant.

-Commission chargée de la communication (rapporteur : MME CHRISTINE MURA) :

MME MURA informe le conseil que le Blattle a été envoyé à l'imprimerie.

-Commission chargée des affaires de cimetière (rapporteur : M. LOUIS GREYTER) : Néant.

C/ Questions diverses des conseillers : Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à **18 heures 50 minutes**.

-----//////////////-----

Etabli à Muespach, le **23 décembre 2022**.

Le Maire,
Régine RENTZ

La secrétaire de séance,
Annick Fessler

Ordre du jour :

1. Voirie – Panneaux extinction éclairage public
2. Budgets et finances – Décision modificative n° 1/2022 – Type « ouverture de crédits »
3. Communications et informations diverses du maire – Rapports des commissions communales – Questions des conseillers.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du MERCREDI 21 DECEMBRE 2022

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la commune de MUESPACH de la séance du
MERCREDI 21 DECEMBRE 2022**

Noms/Prénoms des conseillers	Emargement	Motifs d'absence d'emargement ou autres observations
RENTZ Régine		
FESSLER Annick		
HATSTATT Rémi		
GRETTER Louis		
GUTZWILLER Caroline		
SCHWECHLER Peggy		
HEMMERLIN Séverine		
SEGINGER Philippe		
MURA Christine		
ROST Régine		
LESUEUR Sophie		
KOENIG Marie		
HEINIS Vincent		